

SQUAT

Systeme de qualification
et d'accès au travail



République d'Haïti

**Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
Commission Nationale de Développement de la Validation des Acquis de
l'Expérience Professionnelle (CNDVAEP)**

Créée par la loi du 25 février 2019

APPEL D'OFFRES

**SÉLECTION D'UN PRESTATAIRE OU UNE
FIRME DE CONSULTATION**

**Pour l'élaboration du Répertoire National des Métiers et
des Emplois (RNME)**

AVIS D'APPEL D'OFFRES
L'élaboration du Répertoire National des Métiers et des Emplois (RNME)

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan annuel d'activités, la Commission Nationale de Développement de la Validation des Acquis de l'Expérience Professionnelle (CNDVAEP), avec un appui financier de la Coopération Suisse à travers Caritas Suisse, lance un appel d'offres en vue d'élaborer le Répertoire National des Métiers et des Emplois(RNME).

La participation à la concurrence est ouverte aux personnes physiques et morales régulièrement installées en Haïti et en règle avec l'Administration Publique.

Les offres, présentées conformément aux instructions aux soumissionnaires, devront parvenir ou être remises au bureau de la CNDVAEP sis au no 09 rue Marcadieu Bourdon, Haïti. La période retenue pour la réception des offres est comprise entre le 8 avril et le 7 mai 2022 avant 5h pm. L'ouverture des plis en séance publique se fera le 10 mai 2022 à compter de 2hpm, au local de la Commission Nationale de Développement de la Validation des Acquis de l'Expérience Professionnelle (CNDVAEP) en présence des soumissionnaires ou de leurs mandataires désirant y participer.

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus à partir de ce courrier électronique : (cndvaep.appel@menfp.gouv.ht) ou au bureau de la CNDVAEP sis au no. 09 rue Marcadieu, Bourdon, Haïti, téléphone : +509 32 42 05 09; +509 38 55 81 53.

Fait à Port-au-Prince, le 08 avril 2022.

Instructions aux soumissionnaires

A. Généralités

1. APTITUDES / COMPÉTENCES REQUISES – TYPE DE SOUMISSIONNAIRE

La participation au présent appel d'offres est ouverte à tous les prestataires de services établis en Haïti et en règle avec l'administration Publique. Le choix de la firme de consultation chargée d'élaborer le Répertoire National des Métiers et des Emplois (RNME) se fera sur la base des critères de sélection qui prennent en compte les capacités démontrées de l'entreprise pour la réalisation du travail demandé.

La firme de consultation devrait répondre au profil suivant :

- 1) Avoir des personnels techniques pluridisciplinaires de haut niveau (master ou doctorat) en sciences et techniques de la formation, socio-économie, sociologie du travail, sociologie de l'emploi, insertion, gestion des ressources humaines, Gestion de projets ou autres domaines connexes ;
- 2) Avoir une bonne connaissance de l'environnement professionnel des métiers et du marché de l'emploi ;
- 3) Avoir une connaissance avérée et des expériences confirmées du dispositif de la validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAEP) ou de la formation tout au long de la vie ;
- 4) Avoir une bonne connaissance du secteur de l'enseignement technique et professionnel et du marché de l'emploi ;
- 5) Avoir au moins 5 ans d'expérience dans les services de consultation ;
- 6) Avoir une expérience pertinente relative aux différents objectifs visés par l'étude ;
- 7) Avoir d'excellentes aptitudes dans l'analyse et la synthèse d'informations provenant de multiples sources de données ;
- 8) Avoir une excellente capacité de rédaction et une bonne capacité de présentation des documents de haut niveau ;
- 9) Avoir une expérience pratique dans l'élaboration et la production des documents techniques ;
- 10) Avoir des aptitudes à communiquer, à conduire des réunions et à animer des ateliers et séminaires de formation ;

- 11) Avoir des compétences sociales et des qualités humaines permettant de travailler en groupe et être ouvert aux échanges contradictoires ;
- 12) Avoir une bonne maîtrise des langues créole et française.

2. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus découlent des objectifs assignés à la réalisation de l'étude. À l'issue du travail, concrètement la firme doit présenter les résultats suivants :

- 1) L'ensemble des emplois et métiers exercés par branche et par filière professionnelles est recensé ;
- 2) La taxonomie des métiers est faite, les métiers émergents sont décelés, ceux qui sont en voie de disparition sont répertoriés et ceux qui sont sous tension sont identifiés ;
- 3) Les missions et fonctions générales des métiers par branches et par filières professionnelles sont définies et précisées ;
- 4) Le contexte spécifique et les contraintes juridiques et administratives à l'exercice de chaque branche et filière d'emploi et de métier inscrites dans le RNME est précisé ;
- 5) Les compétences coutumières et de routines à maîtriser qui constituent les caractéristiques de l'emploi et du métier que le professionnel d'une filière doit détenir en termes de connaissances, de savoir-faire et de savoirs comportementaux sont définies ;
- 6) Des spécialités, des disciplines ou des domaines à l'intérieur de l'emploi et du métier de différentes filières de l'activité économique afin de faciliter la mobilité professionnelle sont repérées ;
- 7) L'éventail des tâches que l'emploi peut recouvrir est décrit sans que l'ensemble de ces tâches soit nécessairement accompli dans chaque poste et la surface d'intervention d'un emploi, sans caractère contraignant pour les déclinaisons concrètes de cet emploi est délimitée ;

- 8) L'environnement socioprofessionnel de la pratique de chaque métier par filière professionnelle inscrit dans le RNME est présenté.

3. RECEVABILITE DE L'OFFRE

La commission ne prendra pas en considération les dossiers ne répondant aux critères préalablement établis. Tout dossier de candidature non conforme aux critères préétablis fera l'objet d'un rejet. De ce fait, Le soumissionnaire doit examiner toutes les instructions, conditions de participation et spécifications contenus dans les documents de l'appel d'offres. Il assume les risques s'il ne fournit pas tous les renseignements exigés par le dossier de consultation et/ou s'il ne présente pas une soumission conforme, à tous égards, aux exigences des documents de l'appel d'offres.

B. PREPARATION DES OFFRES

1. LANGUE OFFICIELLE DE LA PROCEDURE ET POUR L'EXECUTION DU MARCHE

Pendant la durée de la procédure, ainsi que pour l'exécution du marché, pour toute information, documentation, audition et échanges entre le soumissionnaire et la commission les langues officielles d'Haïti (le créole et le français) sont obligatoires. Tous autres documents complémentaires jugés nécessaires par le soumissionnaire rédigés dans une autre langue doivent être accompagnés d'une traduction certifiée et de bonne foi en français ou en créole.

2. COMPOSITION DU DOSSIER DE SOUMISSION

Les offres des soumissionnaires doivent comprendre :

1. La présentation d'une proposition technique incluant la méthodologie, un cadre de travail comprenant le chronogramme de réalisation, un canevas du document de politique, une fiche signalétique des travaux à réaliser ainsi que les profils du personnel de la firme ou du prestataire (CV+diplômes +pièce identité).

2. La présentation d'une proposition financière comprenant les bases de calcul et détails du coût du service à fournir ainsi qu'une proposition des modalités de paiement.
3. Les documents légaux de l'organisation ou de l'expert (Certificat de reconnaissance légale, Patente, quitus, déclaration définitive d'impôt à jour, CIF ou NIF...)

3. DEVISE MONETAIRE APPLICABLE

La devise monétaire officielle acceptée pendant la durée de la procédure et pour l'exécution du marché est la monnaie nationale (la Gourde). La commission effectue également les paiements en gourde.

4. DELAI POUR POSER LES QUESTIONS OU DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Tout soumissionnaire, désirant obtenir des éclaircissements ou des informations complémentaires sur les documents, peut notifier sa demande à la personne responsable du marché par courrier électronique dans le délai et à l'adresse ou aux adresses fixés préalablement par la commission. La commission ou la personne responsable répondra dans les meilleurs délais et fera parvenir les réponses à toutes les entreprises ou aux consultants qui auront laissé leurs coordonnées.

C. DEPOT DES OFFRES

1. PRESENTATION DE L'OFFRE

Le soumissionnaire doit déposer leurs propositions technique et financière sous deux enveloppes distinctes cachetées et placées dans une grande enveloppe, adressées à Monsieur Charles Levelt JOSEPH, Coordonnateur Général de la CNDVAEP, au no 09 rue Marcadiou Bourdon, Haïti. Les plis doivent porter la mention «**Elaboration du Répertoire National des Emplois et Métiers**».

2. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

La durée moyenne de la consultation est de six (6) mois à compter de la date de la signature du contrat par la Coordination de la CNDVAEP. La consultation se déroulera sous la supervision du Coordonnateur Général de la Commission Nationale de Développement de la Validation des Acquis de l'Expérience Professionnelle ou tout autre cadre de la coordination désigné à cet effet.

3. OFFRE HORS DELAI

Toute offre parvenue après le délai mentionné dans les documents de l'offre ne sera pas reçue quel que soit le motif évoqué pour justifier ce retard.

4. CRITÈRES DE SELECTION

Les offres réceptionnées seront évaluées sur base d'une analyse cumulative : l'évaluation financière représentera un pourcentage de 30% et l'évaluation de la partie technique représentera 70% du score total de l'évaluation.

Critères d'évaluation technique (70 points) :

- 1) Les compétences du personnel : 35 points
 - 1) Expertise en élaboration et mise en œuvre des référentiels (10 points)
 - 2) Nombre d'années d'expérience (10 points)
 - 3) Connaissance du secteur (5 points) ;
 - 4) Capacité pédagogique et méthodologique avérée (10points) ;
- 2) Méthodologie proposée : 35 points

Critères d'évaluation financiers (30 points) :

Les prix/honoraires.

D. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se fera le 10 mai 2022 à compter de 2hpm, au local de la Commission Nationale de Développement de la Validation des Acquis de l'Expérience Professionnelle (CNDVAEP) en présence des soumissionnaires ou de leurs mandataires désirant y participer.